



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de TARN et GARONNE

Commune de BRESSOLS

Arrêté municipal n° 2026-001-V

**Portant occupation temporaire du Domaine Public Communal
Rue du Touron
En agglomération, sur le territoire de la commune de Bressols**

Le Maire de la Commune de Bressols,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 06 janvier 2026 par laquelle Madame BENALET Aude demande l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour son déménagement.

ARRÊTE

Article 1 : Mme BENALET est autorisée à occuper le domaine public et à neutraliser les places de stationnement au droit du 1, rue du Touron pour son déménagement, selon plan joint, **le 10 janvier de 8h à 18h**.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au niveau de l'emplacement réservé pour tous véhicules ne servant pas au déménagement sauf véhicule de secours.

Article 3 : Une signalisation sera mise à disposition des demandeurs, qui seront en charge de sa mise en place. Ils devront s'assurer du respect de la libre circulation des piétons ainsi que des véhicules de secours.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Mme BENALET Aude

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication le : 09.01.2026

A Bressols, le 09.01.2026



Le Maire, Jean-Louis IBRES

EMPLACEMENT RESERVE

